

SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procurations : M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. MOCHO Frantxoa

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 07 janvier 2025- Date d'affichage : 07 janvier 2025

OBJET: PARTICIPATION AUX FRAIS D' ECLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY PAR L'US NAFARROA – ETABLISSEMENT D' UNE CONVENTION-NOMENCLATURE 7.10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a réalisé des travaux d'éclairage sur le terrain d'entraînement de rugby. Ces travaux s'élèvent à 37 043.51 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'US Nafarroa s'est engagée à apporter une participation de 20 000 €. Pour ce faire une proposition de convention a été établie et Monsieur le Maire en donne lecture.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la participation de l'US Nafarroa à hauteur de 20 000 €
- VALIDE le projet de convention ci-annexé

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/02/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/02/2025